

Hôpitaux / Le CHU Ambroise Paré-Chêne aux Haies poursuit sa rénovation

# Fusion hospitalière en vue à Mons

## L'ESSENTIEL

- Trente millions d'euros ont été investis à A. Paré et huit au chêne aux Haies.
- Les services de pharmacie et de stérilisation ont été complètement revus.
- Objectif : tendre vers la médecine de pointe en Hainaut.

Une synergie pour le progrès de la médecine en Hainaut. C'est l'objectif que nourrit le centre hospitalier fusionné Ambroise Paré-Chêne aux Haies, à Mons. Les investissements vont bon train, dans tous les secteurs : l'accueil, la pratique de la médecine et l'emploi. Trente millions d'euros d'investissement ont ainsi été consentis à Ambroise Paré, huit au Chêne aux Haies.

Conçu en 1954, l'hôpital du boulevard Kennedy devient méconnaissable. Pour autant, d'ici janvier 2011, le public y aura accès comme par le passé : directement sur l'esplanade, depuis une sortie spécifique du boulevard. Les voitures y transiteront avant de rejoindre, soit l'entrée (pour les personnes à mobilité réduite),



DES INVESTISSEMENTS importants ont été consentis à Ambroise Paré, notamment à la pharmacie (la photo) et au Chêne aux Haies pour rénover en profondeur les deux hôpitaux fusionnés. ©AVPRESS.

soit le parking couvert, à droite du site. Le trafic se fera désormais en boucle facile depuis le boulevard.

Tous les services délicats du CHU seront rassemblés à terme, au sous-sol : les urgences (à gauche du site), le quartier opératoire, qui aura quadruplé sa surface,

la pharmacie et la stérilisation et à l'avant droit, l'imagerie médicale. Tous ces services ouvriront successivement d'ici août 2013.

Ouvertes en 2010, la pharmacie et la stérilisation ont coûté 1,5 million d'euros. Chaque année ce sont ainsi 500.000 médicaments

qui transitent par le service. Son usine de stockage dans un « Rotomat » lié à un logiciel spécialisé vise à améliorer la sécurité dans la délivrance des médicaments à chaque patient hospitalisé. Certaines préparations à injecter dans des perfusions sont effectuées dans ce service. Outre son

« lave-vaisselle » et ses deux autoclaves à 134 degrés à déchargement automatisé, le service stérilisation comporte un bain à ultrasons, et un stérilisateur au plasma, à basse température, notamment pour le robot Da Vinci, le bijou high-tech de la chirurgie.

La fusion du Chêne aux Haies

## EN CHIFFRES

**180.862** Le nombre de consultations à Ambroise Paré a grimpé de 57 % depuis 2004.

**8772** Le nombre total de passages au centre de médecine sportive (Grand Large), sérieux atout pour Mons, candidate pour posséder un centre d'élite sportive en communauté française.

**121** Les opérations effectuées en 2010 par le robot Da Vinci, une exclusivité hainuyère.

avec l'hôpital de médecine générale, suscite un travail titanesque. Sont en chantier : le nouveau pavillon de la défense sociale des femmes, la maison de soins psychiatrique orthopédagogique. Le pavillon Baudelaire sera affecté à deux services actuellement à l'étroit à Ambroise Paré : l'unité de réadaptation (revalidation locomotrice et neurologique) et la kiné ambulatoire. Au pavillon Dali, les mises en observation décidées par le parquet seront encore améliorées. Enfin, petite révolution au chêne aux Haies, le mail va remplacer le fax. ■ **GISELE MARÉCHAL**

Saint-Ghislain / L'ex-directeur gérant du Logis au tribunal correctionnel de Mons

## Bouchet se défend d'avoir abusé de biens sociaux

Jean-Claude Bouchet, ex-directeur gérant du Logis saint-ghislainois, répond d'abus de biens sociaux devant le tribunal correctionnel de Mons. L'homme s'en défend toutefois. Son procès s'est entamé ce mercredi.

Ce n'est pas que la gestion du Logis saint-ghislainois fut calamiteuse du temps de sa gérance (34 années durant). Mais dès 2003, elle posa sérieusement question à Georges Lupant, prési-

dent du CA de la société née de la fusion du Bon Logis de Baudour et du Foyer saint-ghislainois. En novembre 2005, le gouvernement wallon désigna un commissaire spécial. Une des premières démarches d'André Bondroit aura été le licenciement pour faute grave du directeur gérant.

La litanie des abus : hausse de salaire personnel, attribution des logements sociaux sans respect des listes d'attente et

loyers préférentiels aux amis politiques et à sa propre fille ; argent puisé sans justificatif dans la caisse de la société, frais de déplacements exorbitants et factures supportés par la société, travaux effectués gratuits au domicile du directeur gérant, achats de vin.

Mais l'homme se défend point par point. Son salaire ? Il l'avait augmenté, comme celui de la chef comptable vu la somme de travail à effectuer. Les loge-

ments sociaux de complaisance ? Il démontre le système des loyers, des attributions. Les travaux chez lui ? Une urgence après tempête. Le vin ? Les 584 euros par mois sont offerts lors de festivités. Les grands crus arrosaient la moindre visite de chantier. « *Il y avait pas mal de suiveurs... D'autres personnes auraient pu se trouver ici* », a remarqué le président de séance, au cœur de l'examen du dossier.

M<sup>e</sup> Bernard Pinchart, l'un des avocats du Logis, porté partie civile, a fustigé l'attitude de Bouchet, qui s'était arrogé un salaire annuel de 7.480 euros sans en référer à un CA (et à un cosignataire) passifs voire complaisants. Bouchet aura même fait supporter aux locataires de la société, des frais culturels inhérents au musée Animafête dont il était président. Réquisitoire et plaidoiries, en janvier. ■ **G. Ma.**

Litige / L'entreprise et des riverains de Mouscron en guerre

## Une ultime chance offerte à Smartflow

Depuis son installation le long de la rue du Plavitout à Mouscron, en septembre 2007, la société spécialisée dans la construction de palettes en plastique, Smart Flow, est en litige avec ses voisins, les riverains de la rue du Compas. Ces derniers dénoncent « une activité hautement illégale » ; l'entreprise ayant construit des bâtiments sans avoir de permis de bâtir en bonne et due forme. Plus tard, elle avait obtenu un permis unique de la Région wallonne qui fut contesté à plusieurs reprises par les riverains devant le Conseil d'état qui leur donna raison.

Mais malgré l'avis de la Haute cour, le ministre de l'Aménagement du territoire, André Antoi-

ne (CDH) avait confirmé ce permis qualifiant l'entreprise de « petite industrie », et donc compatible avec une zone d'habitat. Son successeur, Philippe Henry (Écolo) a classé l'entreprise dans la « grande industrie » se basant sur un rapport de la police de l'environnement ne relevant aucun problème d'ordre environnemental. Le seul problème reste urbanistique.

Face à ce méli-mélo juridique, les riverains ont décidé de lancer une action en référé devant le tribunal de Tournai. Ils réclament la fin des activités de cette entreprise qui emploie 14 personnes.

L'avocat de la société Smart Flow, M<sup>e</sup> Vandeputte estime

que cette action en justice n'a plus aucun fondement suite à l'arrêt pris par le bourgmestre Alfred Gadenne le 25 octobre dernier. « *Il laisse une chance à la société de voir sa demande de régularisation aboutir. Le point sur la situation sera fait le 15 juin 2011.* »

M<sup>e</sup> Doutreluingne, avocat des riverains, ne partage pas cet avis. Selon lui, le bourgmestre de Mouscron a abusé de sa fonction. « *Se réfugier derrière l'emploi est un peu simpliste quand on sait qu'aucun Mouscronnois ne travaille dans cette société* », dit-il.

La plaidoirie de l'avocat de la ville est attendue pour le 29 décembre. ■ **CÉDRIC KETELAIR**

Tribunal / Il avait violemment agressé son rival amoureux

## Hallali avec une grande hache

Lorsque Claudine a mis fin à 18 mois de relation avec Mohamed, en août 2006, ce dernier n'a pu contenir sa rage. De nombreux coups de fil ont été échangés entre les ex-partenaires et le tribunal correctionnel de Charleroi, qui examinait l'affaire ce mercredi, devra déterminer si l'Algérien en séjour illégal s'est rendu coupable de harcèlement.

« *Il y a clairement eu des scènes qui ont suivi la rupture*, a lancé le substitut Lardinois. *Le prévenu s'est retrouvé face à son ex-compagne avec une scie à la main et a, semble-t-il, tenté de foncer sur celle-ci et son nouvel amant, Constantinos, à l'aide de sa voiture. Mais rien n'a pu être prouvé.* »

Mais ces escarmouches n'étaient que les prémices d'une agression beaucoup plus grave, survenue le 7 novembre 2006. Ce soir-là, Claudine et Constantinos avaient fêté l'anniversaire de ce dernier au restaurant. Après le repas, ils avaient reconduit la maman de Claudine chez elle, à Marcienne.

« *Constantinos attendait tranquillement dans sa voiture, en fumant une cigarette, lorsqu'il a vu*

*une ombre s'approcher*, expliquent M<sup>es</sup> Giannelis et Mathieu, conseils des parties civiles. *Le prévenu, armé d'une hache, a tenté de le décapiter. Il s'effrita de voir les marques dans la portière et sur le volant.* »

Miraculeusement, Constantinos a pu s'extraire de la voiture. Mais son assaillant l'a fait trébucher, lui assénant de nouveaux coups de hache. « *Il s'en est sorti avec des plaies ouvertes aux membres. Il a eu le tibia fracturé et le nerf radial tranché. Le jour de son anniversaire a failli être celui de sa mort* », a lancé la partie civile, qui estime que la tentative d'assassinat doit supplanter les coups et blessures avec préméditation.

Au parquet, on reconnaît la gravité de l'agression, mais on écarte l'intention homicide, les coups n'ayant atteint aucun organe vital. M<sup>e</sup> Balleux, conseil de Mohamed, a suivi cette logique, ajoutant que son client s'était fait désarmer par la victime qui lui a ouvert le crâne à coup de hache, le plongeant 15 jours dans le coma. C'est donc le sursis total que la défense a plaidé. ■

**FREDÉRIC DUBOIS**